

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONDENCIDE {FROM BATCH NO. 0081032}

Page: 1

Date de compilation: 12/08/2019

Révision: 30/03/2021

N° révision: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****Nom du produit:** CONDENCIDE {FROM BATCH NO. 0081032}**Numéro d'enreg. REACH:** EXEMPT - MIXTURE**Code stock:** 008**UFI:** 2WHC-DEHK-A206-V1SD**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation du produit:** Nettoyant et désinfectant pour évaporateurs de climatisation PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides).**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Nom de la société:** Aspen Pumps France (Siege social)

Aspen Pumps France,

353, Allée des Vergers,

76360 Barentin, France

Tél: +33 (0) 1 43 57 21 33**Email:** ventes@aspenpumps.com**1.4. Numéro d'appel d'urgence****Tél (en cas d'urgence):** Institut National de Recherche et de Securite +33 (0) 1 40443000

Centre Antipoison et de toxicovigilance de Nancy + 33 (0) 3 83225050

Centre Antipoisons / Antigif Centrum +32 (0) 70 245 245.

Advanced Engineering Ltd (24hr) +44 (0) 1256 854318

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (CLP):** Skin Corr. 1B: H314**Effets indésirables:** Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONDENCIDE {FROM BATCH NO. 0081032}

Page: 2

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage:

Mentions de danger: H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Pictogrammes de danger: GHS05: Corrosion



Mentions d'avertissement: Danger

Conseils de prudence: P261: Éviter de respirer les aérosols.

P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280: Porter des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Ingrédients dangereux: DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM CHLORIDE

2.3. Autres dangers

PBT: Ce produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux:

CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM

EINECS	CAS	PBT / WEL	Classification (CLP)	Pour cent
230-525-2	7173-51-5	-	Acute Tox. 4: H302; Skin Corr. 1B: H314	1-10%

2-AMINOÉTHANOL

205-483-3	141-43-5	-	Acute Tox. 4: H332; Acute Tox. 4: H312; Acute Tox. 4: H302; Skin Corr. 1B: H314	1-10%
-----------	----------	---	---	-------

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONDENCIDE {FROM BATCH NO. 0081032}

Page: 3

NON-IONIC SURFACTANT:

-	68991-48-0	-	Eye Irrit. 2: H319	1-10%
---	------------	---	--------------------	-------

ÉTHANOL

200-578-6	64-17-5	Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail.	Flam. Liq. 2: H225	1-10%
-----------	---------	---	--------------------	-------

AMINES, C12-18 (EVEN NUMBERED) - ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES - Numéro d'enreg. REACH: 01-2119489396-21-0002

931-341-1	-	-	Acute Tox. 4: H302; Skin Irrit. 2: H315; Eye Dam. 1: H318; Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 2: H411	<1%
-----------	---	---	---	-----

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau: Enlever immédiatement tous vêtements et chaussures souillés ou éclaboussés à moins qu'ils ne collent à la peau. Tremper la peau affectée dans beaucoup d'eau pendant 10 minutes ou plus si la substance persiste sur la peau. Transférer à l'hôpital en cas de brûlures ou de symptômes d'empoisonnement.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Transférer à l'hôpital pour un examen approfondi.

Ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer le vomissement. Donner 1 grand verre d'eau à boire toutes les 10 minutes. Si le blessé est inconscient, vérifier la respiration et pratiquer la respiration artificielle le cas échéant. Si le blessé est inconscient et que la respiration est bonne, le mettre en position de réanimation. Transférer à l'hôpital le plus rapidement possible.

Inhalation: Écarter la victime du lieu d'exposition, tout en s'assurant de sa propre sécurité durant l'opération. Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. Si le blessé est inconscient et que la respiration est bonne, le mettre en position de réanimation. Si le blessé est conscient, veiller à le faire asseoir ou le faire coucher. Si la respiration devient saccadée, faire asseoir le blessé et lui faire inhaler de l'oxygène si disponible. Transférer à l'hôpital aussitôt que possible.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau: Risque de formation de cloques. Risque d'ulcération progressive si le traitement n'est pas immédiat.

Contact avec les yeux: Risque de douleur et de rougeur. Les yeux peuvent larmoyer abondamment. Risque de brûlure de la cornée. Risque de provoquer des lésions permanentes.

Ingestion: Risque de brûlure corrosive du contour des lèvres. Risque de vomissement de sang. Risque de saignement de la bouche ou du nez.

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONDENCIDE {FROM BATCH NO. 0081032}

Page: 4

Inhalation: Risque de respiration saccadée avec sensation de brûlure dans la gorge. L'exposition peut entraîner la toux ou des problèmes respiratoires.

Effets différés / immédiats: Risque d'effets immédiats suite à une exposition à court terme.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement immédiat / spécifique: Prévoir des bains oculaires sur les lieux. Ne pas provoquer le vomissement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Moyens d'extinction appropriés à la zone incendiée. Refroidir les conteneurs en les pulvérisant avec de l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'exposition: Corrosif. En cas de combustion, émet des fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Conseils aux pompiers: Porter un appareil de respiration autonome. Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau et les yeux.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles: Marquer les endroits contaminés à l'aide de pancartes et empêcher le personnel non autorisé d'y accéder. A l'extérieur, veiller à ce que les personnes présentes soient du côté du vent et loin de la zone dangereuse. Ne tenter aucune action sans avoir préalablement enfilé des vêtements de protection appropriés - voir la section 8 de la FDS. Tourner le conteneur qui fuit de sorte que la fuite se présente vers le haut pour empêcher que du liquide s'échappe. Oter tous les produits incompatibles conformément aux instructions décrites dans la section 10 de la fiche technique de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Préc's pour l'environnement: Ne pas jeter dans les égouts et les cours d'eau. Contenir le déversement en utilisant un système de rétention.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures de nettoyage: Le nettoyage ne doit être exécuté que par du personnel qualifié qui connaît bien la substance spécifique. Absorption par de la terre sèche ou du sable. Transférer dans un conteneur hermétique et bien étiqueté pour l'élimination par des moyens appropriés. Laver le site de déversement à grande eau. Éviter toutes les matières incompatibles dans la procédure de nettoyage - voir la section 10 de la FDS. Se reporter à la section 13 de la fiche technique de sécurité pour la méthode de mise au rebut appropriée.

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONDENCIDE {FROM BATCH NO. 0081032}

Page: 5

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections: Se reporter à la section 8 de la fiche technique de sécurité. Se reporter à la section 13 de la fiche technique de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Cond's pour la manipulation: Éviter tout contact direct avec la substance. Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé. Ne pas manipuler dans un espace restreint et fermé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage: Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Veiller à maintenir le conteneur hermétiquement fermé.

Emballage approprié: A ne conserver que dans l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations finales particulières: Nettoyant et désinfectant pour évaporateurs de climatisation PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides).

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ingrédients dangereux:

2-AMINOÉTHANOL

Valeurs limites d'exposition:

Poussière respirable

	8 hr TLV	15 min LECT	8 hr TLV	15 min LECT
FR	8 mg/m ³	-	-	-

ÉTHANOL

FR	1900 mg/m ³	9500 mg/m ³	-	-
----	------------------------	------------------------	---	---

DNEL/PNEC

Ingrédients dangereux:

AMINES, C12-18 (EVEN NUMBERED) - ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES

Type	Exposition	Valeur	La population	Effet
DNEL	Cutanée	11 mg/kg bw/day	Les travailleurs	Systémique
DNEL	Inhalation	15.5 mg/m ³	Les travailleurs	Systémique
DNEL	Cutanée	5.5 mg/kg bw/day	Les consommateurs	Systémique

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONDENCIDE {FROM BATCH NO. 0081032}

Page: 6

DNEL	Inhalation	3.8 mg/m ³	Les consommateurs	Systémique
DNEL	Orale	0.44 mg/kg bw/day	Les consommateurs	Systémique
DNEL	Cutanée	0.045 mg/cm ²	Les travailleurs	Locale
DNEL	Cutanée	0.045 mg/cm ²	Les consommateurs	Locale
PNEC	Eau douce	0.0335 mg/l	-	-
PNEC	Eau de mer	0.00335 mg/l	-	-
PNEC	Water	0.0335 mg/l	-	-
PNEC	Sol (agricole)	1.02 mg/kg	-	-
PNEC	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	24 mg/l	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique: Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé. Veiller à ce que toutes les mesures techniques mentionnées dans la section 7 de la FDS soient bien en place.

Protection respiratoire: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains: Gants en nitrile. EN 374-1:2003

Protection des yeux: Lunettes de sécurité à protection intégrale. S'assurer qu'une oeillère est à proximité immédiate.

Protection de la peau: Vêtement de protection imperméable.

Environnementaux: Ne pas jeter dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État: Liquide

Couleur: Bleu

Odeur: Inodore

Comburant: Non applicable.

Solubilité dans l'eau: Miscible en toutes proportions

Densité relative: 1.008

pH: 11.0

9.2. Autres informations

Autres informations: Non applicable.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité: Stable dans les conditions de transport ou de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONDENCIDE {FROM BATCH NO. 0081032}

Page: 7

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse dans des conditions normales de transport ou de stockage. Risque de décomposition suite à l'exposition aux conditions ou matières indiquées ci-dessous.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter: Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Oxydants forts. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomp. dang: En cas de combustion, émet des fumées toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Ingrédients dangereux:

CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM

IPR	RAT	LD50	45	mg/kg
ORL	MUS	LD50	268	mg/kg

2-AMINOÉTHANOL

IVN	RAT	LD50	225	mg/kg
ORL	MUS	LD50	700	mg/kg
ORL	RAT	LD50	1720	mg/kg
SCU	RAT	LD50	1500	mg/kg

ÉTHANOL

IVN	RAT	LD50	1440	mg/kg
ORL	MUS	LD50	3450	mg/kg
ORL	RAT	LD50	7060	mg/kg

AMINES, C12-18 (EVEN NUMBERED) - ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES

DERMAL	RAT	LD50	> 2,000	mg/kg
--------	-----	------	---------	-------

Dangers pertinents pour le produit:

Danger	Voie	Base
Corrosion cutanée/irritation cutanée	DRM	Dangereux : calculé

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONDENCIDE {FROM BATCH NO. 0081032}

Page: 8

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	OPT	Dangereux : calculé
--	-----	---------------------

Symptômes / Voies d'exposition

Contact avec la peau: Risque de formation de cloques. Risque d'ulcération progressive si le traitement n'est pas immédiat.

Contact avec les yeux: Risque de douleur et de rougeur. Les yeux peuvent larmoyer abondamment. Risque de brûlure de la cornée. Risque de provoquer des lésions permanentes.

Ingestion: Risque de brûlure corrosive du contour des lèvres. Risque de vomissement de sang. Risque de saignement de la bouche ou du nez.

Inhalation: Risque de respiration saccadée avec sensation de brûlure dans la gorge. L'exposition peut entraîner la toux ou des problèmes respiratoires.

Effets différés / immédiats: Risque d'effets immédiats suite à une exposition à court terme.

Autres informations: Non applicable.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ingrédients dangereux:

AMINES, C12-18 (EVEN NUMBERED) - ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES

ALGAE	72H ErC50	0.19	mg/l
Daphnia magna	48H EC50	2.4	mg/l
RAINBOW TROUT (Oncorhynchus mykiss)	96H LC50	1.26	mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité: Les agents de surface contenus dans ce produit remplissent les obligations de biodégradabilité exigées par le règlement européen no. 648/2004, relatif aux détergents. Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation: Aucune bioaccumulation éventuelle.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité: Absorbé rapidement par la terre. Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Ce produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Effets nocifs divers: Écotoxicité négligeable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONDENCIDE {FROM BATCH NO. 0081032}

Page: 9

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Opérations d'élimination: Transférer dans un conteneur approprié et faire appel à une société spécialisée dans l'élimination des déchets.

Opérations de récupération: Récupération des composants utilisés pour réduire la pollution.

Code CED: 16 03 03

Élimination des emballages: Nettoyage à l'eau. Éliminer comme tout déchet industriel ordinaire. Réutilisation possible après décontamination.

Note: L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle de dispositions régionales ou nationales relatives à l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU: UN1903

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
(DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM CHLORIDE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe de transport: 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement: Non

Polluant marin: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières: Aucune précaution particulière.

Code tunnel: E

Catégorie de transport: 2

Groupe de sép. IMDG: 18

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements spécifiques: Ce produit est ou contient une substance chimique dangereuse pour l'exportation ou l'importation selon le Règlement (CE) n° 689/2008. Pour La France; MALADIES PROFESSIONNELLES: ce produit contient des substances (Ethalonamine et Propanol) inscrites respectivement aux tableaux no. 49, 49bis et 84. Propanol - 2 ol (n° CAS 67-63 -0) VLE = 400 ppm = 980 mg/m³. Les agents de surface contenus dans ce produit remplissent les obligations de biodégradabilité exigées par le règlement européen no. 648/2004, relatif aux détergents.

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONDENCIDE {FROM BATCH NO. 0081032}

Page: 10

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Éval. de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour la substance ou le mélange par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations

Autres informations: conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

* indique que le texte de la FDS a été modifié depuis la dernière révision.

Phrases de rubrique 2 et 3: H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H312: Nocif par contact cutané.

H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H332: Nocif par inhalation.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Désistement juridique: Les informations susmentionnées, bien que correctes, ne sont pas toutes inclusives et seront utilisées comme guide seulement. Cette société ne sera pas tenue responsable des dégâts résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.